

**PRÉSENTER UNE
DEMANDE**

**1. Remplissez votre
demande :**

Remplissez et
signez le formulaire;

Joignez toute la
documentation
requisse.

**2. Apportez, postez ou
envoyez par courriel**
le formulaire et les do-
cuments au Centre des
solutions énergétiques
(coordonnées indiquées
au bas de la page).

3. Vous recevrez votre
chèque dans les
douze semaines.

REMISE	EXIGENCES	MONTANT
Système d'énergie renouvelable raccordé au réseau	<input type="checkbox"/> Exemplaire signé du <i>Micro-generation Interconnection and Operating Agreement</i>	800 \$ par kW installé (jusqu'à concurrence de 5 000 \$)
Système d'énergie renouvelable non raccordé au réseau	<input type="checkbox"/> Rapport d'inspection finale et d'approbation des installations électriques	
Chauffe-eau domestique à l'énergie solaire	<input type="checkbox"/> Système conforme à la norme CSA F379 (doit être utilisé avec un réservoir d'eau homologué par la CSA pour le stockage de chaleur)	Jusqu'à concurrence de 1 200 \$*
DOCUMENTS À L'APPUI		
<input type="checkbox"/> Factures et reçus détaillés des matériaux achetés indiquant un solde à payer de 0 \$.		
* 20 % du coût des matériaux admissibles (avant taxe).		

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR¹

Nom du demandeur (en lettres détachées, y compris l'initiale du second prénom)		Nom du codemandeur (OBLIGATOIRE s'il figure sur les reçus, factures ou permis)	
Adresse postale		Ville/localité	Code postal
Adresse d'installation (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)		Ville/localité	
Téléphone principal		Courriel	

SIGNATURE DU DEMANDEUR

En apposant sa signature ci-dessous, le demandeur accepte les conditions et modalités du programme, et confirme que tous les travaux sont terminés à la date de la signature figurant ci-dessous, et que les reçus, factures et documents annexés sont complets et exacts. **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** Les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont recueillis aux fins du programme Pour un bon usage de l'énergie et en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre des solutions énergétiques, au 867-393-7063.

Signature du demandeur Date (AAAA-MM-JJ)

Signature du codemandeur (OBLIGATOIRE s'il figure sur les reçus, factures ou permis) Date (AAAA-MM-JJ)

NOTA : Le demandeur peut être sollicité pour participer à un sondage portant sur ce programme.

Des questions? Visitez le goodenergyyukon.ca/fr/ | **Composez** le 867-393-7063 (1-800-661-0408, poste 7063) | **Écrivez à** energy@gov.yk.ca
Passer au 206A, rue Lowe | **Écrivez au** Centre des solutions énergétiques, 206A, rue Lowe, Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6

¹ Dans le présent document, le masculin générique désigne toutes les personnes.

CONDITIONS ET MODALITÉS

DÉFINITIONS

Norme CSA – Norme de mise à l'essai du groupe CSA

CSE – Centre des solutions énergétiques

RNCan – Ressources naturelles Canada

ADMISSIBILITÉ : L'installation des produits, la réalisation des travaux et la prestation des services doivent être effectuées au Yukon. Les factures et les reçus doivent être datés dans l'année précédant la date de soumission du dossier de demande au CSE. Les appareils et les produits doivent être neufs; ceux qui sont usagés ne sont pas admissibles.

Le système d'énergie renouvelable doit être une installation résidentielle. Si le système est raccordé au réseau électrique, il doit être approuvé dans le cadre du programme de microgénération; s'il n'est pas raccordé au réseau, il doit avoir été approuvé au terme d'une inspection finale de l'installation électrique. Les systèmes d'énergie renouvelable comprennent les systèmes photovoltaïques (solaires), éoliens, hydrauliques et géothermiques, ainsi que les systèmes à la biomasse. La remise est calculée en fonction de la capacité nominale de production d'énergie en courant continu. Une seule remise pour système d'énergie renouvelable peut être accordée par compteur d'électricité installé par la compagnie d'électricité et par année.

Les chauffe-eau domestiques à l'énergie solaire doivent être conformes à la norme CSA F379 et doivent être utilisés avec un réservoir d'eau homologué par la CSA pour le stockage de chaleur. Les systèmes homologués figurent dans le [Répertoire de rendement des chauffe-eau solaires résidentiels](#) de RNCan. La remise sera calculée en fonction du prix avant taxe des éléments du système.

REÇUS ET FACTURES : Les factures et les reçus doivent être lisibles, détaillés et indiquer les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant/fournisseur ainsi que la marque, le numéro de modèle, la description et le prix de chaque produit. Le nom figurant sur les documents exigés doit correspondre au nom du demandeur (et, le cas échéant, au nom du codemandeur) indiqué sur le présent formulaire. **Toutes les factures doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde zéro, et être paraphées par le fournisseur.**

LIMITES DU PROGRAMME : Le programme Pour un bon usage de l'énergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. **Le programme est en vigueur du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.** Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment. Le montant de la remise ne peut en aucun cas dépasser la valeur des travaux, des produits ou des services.

DÉPÔT DE LA DEMANDE ET RÉCEPTION DE LA REMISE : Le CSE décline toute responsabilité à l'égard des demandes perdues, incomplètes, non admissibles ou reçues en retard. Veuillez prévoir un délai d'environ douze semaines pour la réception de votre chèque. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou qui ont conclu un contrat avec ce dernier peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

PRODUITS ADMISSIBLES : Le CSE s'en remet à des tierces parties pour évaluer et homologuer les appareils, les travaux et les services éconergétiques. Le Centre ne se porte garant d'aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier, qui favoriserait l'utilisation d'autres normes.

COMMUNICATION DE DONNÉES ÉNERGÉTIQUES : Le CSE se conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et de la *Loi sur les archives*. Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu du paragraphe 29 c) de la LAIPVP et seront utilisés aux fins de déterminer si une remise est accordée. Le demandeur reconnaît que le CSE traite de façon confidentielle les renseignements recueillis dans le cadre du programme relativement aux services fournis et aux économies d'énergie qui en résultent, mais qu'il pourra utiliser l'ensemble de l'information dans des rapports ou d'autres documents. Le demandeur peut être sollicité par téléphone, par la poste ou par courriel pour confirmer des renseignements personnels ou pour participer à un sondage facultatif concernant les incidences du programme et les possibilités de l'améliorer.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Le demandeur comprend que le rôle du CSE est d'offrir des programmes dont l'objectif est de favoriser la réalisation de travaux éconergétiques et l'achat de produits ou de services éconergétiques. Le Centre n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, le Centre ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie, et il n'est pas responsable des affirmations des détaillants relativement au programme Pour un bon usage de l'énergie, au montant de la remise et à l'admissibilité d'un produit.

RENSEIGNEMENTS :

Centre des solutions énergétiques

Énergie, Mines et Ressources

Gouvernement du Yukon

206A, rue Lowe, Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6

867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408, poste 7063

energy@gov.yk.ca